

Abonnement pour Lyon :

Un an	20	francs.
Six mois	10	id.
Trois mois	5	id.



Abonnement pour les départements :

Un an	38	francs.
Six mois	19	id.
Trois mois	9	50 c.

TRIBUN DU PEUPLE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE,



PARAISSANT TOUS LES JOURS.

Se distribue à Lyon, quai de l'Hôpital, 99, et Galerie du Grand-Théâtre, 4.

Discours prononcé à la Société démocratique centrale par le citoyen GRINAUD aîné, l'un de ses membres, le 12 mars.

La formule sacramentelle adoptée par nos pères est aussi la nôtre.

Nous voulons l'Égalité comme dogme,

La Liberté comme droit,

La Fraternité comme devoir,

La République comme moyen.

L'Égalité est le principe suprême. Le point d'appréciation auquel nous comparerons toutes les institutions humaines, c'est pour nous la volonté divine, la force fatale qui règle la marche des mondes à travers l'immensité du temps et de l'espace. L'équilibre majestueux qui préside à la vie universelle des forces de la nature, nous a démontré que telles devaient être les tendances d'un peuple qui est à la fois le philosophe et le soldat du monde, et l'histoire de notre patrie nous a dit que nous ne nous étions pas trompés.

La Liberté est le droit qu'a tout homme de développer toutes ses facultés, le droit à la spontanéité, le droit qu'il apporte en naissant de participer à toutes les richesses naturelles et sociales. Le droit à l'éducation, qui est le droit de l'intelligence, et que tout homme peut revendiquer à la société comme une dette contractée envers lui. Le droit de vivre, qui est primordial, et auquel la société ne peut faillir sans crime de lèse-humanité, qui est le plus grand des crimes.

La Fraternité est le sentiment religieux qui unit tous les hommes comme membres de la grande famille humaine, et qui veut que dans chaque homme l'homme voit un frère, quel que soit cet homme, bon ou mauvais. Les mauvaises natures sont des infirmités auxquelles la société doit porter remède, autant pour sa conservation que par amour pour ses membres malades. La justice doit être un tribunal de pénitence et la répression proportionnée à la maladie morale. Le juge est le médecin du cœur. Car la solidarité des hommes ne doit plus être mise en discussion, pas plus que la solidarité des siècles. Le nôtre porte en ses flancs tous les travaux des siècles passés. Nous sommes passibles de toutes les institutions religieuses et sociales qui ont gouverné le monde. Qui donc aujourd'hui nierait l'influence du judaïsme sur le droit commun? lorsque nous retrouvons des pensées de Moïse jusque dans le Code civil, lorsque la fraternité que nous prêchons se trouve dans l'Évangile. Qui de nous ne compte le Christ au nombre des martyrs de l'humanité? Toutes les reliques ont eu pour thèse la solidarité par l'aumône. Les républiques donneront la synthèse par la fraternité.

La République est pour nous le moyen mis à la disposition des hommes pour la réalisation des vérités éternelles que nous venons d'énoncer, parce que la République est la seule forme de gouvernement qui appelle tous les hommes, toutes les intelligences à concourir à l'édification sociale. La monarchie, quelle qu'elle soit,

tend à la satisfaction de quelques uns, tandis que la République tend à la satisfaction de tous, parce qu'elle est l'œuvre de tous.

Mais pour que la République soit digne de ses destinées dans le monde et dans l'histoire, il faut que la pensée soit libre et dégagée de toute entrave, sous quelque forme qu'elle se produise.

Il faut que toutes les classes dans lesquelles les monarchies avaient parqué le peuple soient appelées par les institutions à se fusionner, à ne former qu'une unité majestueuse.

Et pour arriver à ce but, qui doit être celui du législateur, nous demandons l'organisation du travail, non par des tarifs, des prétendues augmentations de salaire qui ne peuvent avoir de durée, vains palliatifs, misérables hochets avec lesquels on veut amuser le peuple et lui faire perdre de vue le but principal, nous demandons cette organisation par la création d'ateliers nationaux sur tous les points de la France, où tous seraient associés, autant pour l'exploitation et le développement des richesses industrielles et agricoles, que pour venir en aide à tant de nos frères qui gémissent dans l'ignorance et la misère, et dont les ennemis du peuple voudraient se faire des soldats; et comme moyen d'exécution de cette mesure urgente, nous demandons qu'une partie du capital de la France soit engagé dans les banques industrielles et agricoles qui seraient établies dans les départements au capital de cinq milliards pour toute la France et solidaires entre elles, et dont l'émission des valeurs serait destinée à couvrir les frais d'établissement et d'exploitation de ces ateliers.

Il faut encore que chaque citoyen concoure de son vote et de son bras à l'établissement et à la conservation de la chose publique, en nommant directement ses représentants et ses magistrats.

Nous voulons toutes ces choses, et nous avons émis ces principes parce que, nous aussi, nous avons reconnu que les lois humaines qui ne découlent point des lois éternelles de la justice ne sont que des attentats de l'ignorance et du despotisme contre l'humanité.

« Nous voulons aussi que tous les citoyens puissent « comparer sans cesse les actes du gouvernement avec le « but de toute institution sociale, afin que le peuple ait « toujours devant les yeux les bases de son bonheur, le « magistrat la règle de ses devoirs, et le législateur l'objet de sa mission. »

SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE CENTRALE.

Suite de la séance du 8 mars.

Le citoyen Battier, propose de se mettre en rapport avec les sociétés démocratiques de Paris, par l'intermédiaire du citoyen Raspail.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le président invite l'assemblée à présenter des candidats à la représentation nationale. Sont proposés : les citoyens Blanc (Félix), Lortet, Prudhon, Guillermain,

Charavay (Gabriel), Gros (Ant.), Barbès, Greppo, Maurin, Pillot, Leroux (Pierre), Leroux (Jules), Savary, Dezamy, Laponneraye, Lahantière, Béranger, Cabet, Benoît (Joseph), Constant, Bac, Louis Blanc, Raspail, Trélat et Martin-Bernard.

Ensuite, l'assemblée procède à la nomination de la commission chargée de l'examen des propositions écrites. Cette commission se compose des citoyens Thomas, Battier, Vidal, Pallu, Cornaton, Maurin et Grangy.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 9 mars.

Le citoyen Gros propose de se mettre en rapport avec tous les clubs déjà existants.

Un citoyen demande que deux membres de la société soient envoyés dans tous les quartiers, avec mission d'y constituer des clubs sur les bases de la société démocratique.

Cette proposition est adoptée.

On procède ensuite à la nomination des commissaires. Sont nommés les citoyens :

Blanc et Thomas pour le quartier de Perrache, Charret et Chopp pour celui des Brotteaux, Jouye et Périgny pour celui des Chartreux, Pécré et Pagneux pour le faubourg de Bresse, Vallier et Grangy pour celui de Vaise, Bar et Blanc (Pierre) pour le quartier St-Paul, Rousset et Guillermain pour celui de l'Hôtel-Dieu.

Ensuite le président prévient l'assemblée qu'elle doit renommer son bureau, attendu que celui qui fonctionne n'est que provisoire.

Il faut aussi remarquer, que deux secrétaires ne peuvent suffire au travail nécessaire, et il propose d'en nommer un troisième.

On procède à la nomination du Bureau.

Sont nommés les citoyens : Charavay (Jean), président, Château, vice-président; Peyral, Vallier et Barimont, secrétaires; Thomas, caissier.

La séance est suspendue pour recevoir un grand nombre de nouveaux membres.

On rouvre la séance en proposant d'admettre le citoyen Classis, qui présente sa justification. Il est admis membre de la société.

Un citoyen propose d'envoyer une commission au citoyen Arago pour l'avertir de l'installation de la société dans une des salles inoccupées du séminaire; et lui demander sa sanction à ce sujet.

La proposition est adoptée et les citoyens Battier, Thomas et Château sont nommés à cet effet; ils devront se faire accompagner par deux membres du comité central.

Le citoyen Desbordes, ouvrier, en location au séminaire, vient se plaindre qu'un des hommes du poste a enfoncé au milieu de la nuit, une porte ouvrant dans l'appartement des attachés au service de la maison.

Des explications qui justifient les hommes du poste sont données. La porte n'est qu'une grille dont on a cassé un barreau, dans le but d'aller chercher des secours

pour un citoyen malade. Le supérieur du séminaire vient dire qu'il avait permis au commandant du poste, Maurin, de ne pas se gêner la nuit si quelques citoyens avaient besoin d'être secouru.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 11 mars 1848.

Le citoyen Charavay (Gabriel) fait lecture d'un discours relatif aux élections. L'assemblée donne de nombreuses marques d'adhésion. L'impression est demandée et adoptée.

Le citoyen Gros déclare que la Société Démocratique peut installer des clubs dans toutes les salles des écoles communales inoccupées le soir. Demande en sera faite ce soir au Comité central.

Une commission, composée des citoyens Milet, Berthaud et Barmond, est nommée pour apporter des modifications au règlement.

Le citoyen Thomas demande la démolition complète des forts de la Croix-Rousse, même des voûtes souterraines.

Cette proposition est admise.

Le citoyen Guillermain fait une proposition relative à l'affiliation des divers clubs, et aux rapports qui devraient exister entre tous.

Il serait envoyé aux réunions de la Société centrale une délégation de chaque club, composée d'un nombre de membres désignés, et accompagnés d'un secrétaire, qui dresserait procès-verbal de la séance de la société-mère, et transmettraient ainsi les délibérations prises.

Les délégations devraient, en outre, apporter les procès-verbaux de leurs séances respectives.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Quelques citoyens présentent comme candidats à la représentation les citoyens Michelet, Lamennais et Grégoire Champseix.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 12 mars 1848.

La séance est ouverte à 7 heures.

Le citoyen Grinand fait lecture d'un manifeste en faveur du travail et de son organisation.

L'assemblée demande unanimement la publication en entier de cet écrit dans le *Tribun du peuple*.

Une commission composée des citoyens Gros-Blanc, Rousset, Jacques Burel, Périgny, Vidal, Vial et Bernard, est nommée à l'effet de se mettre en rapport avec le club de la Guillotière.

Le président donne lecture d'une communication du citoyen Molin relativement à la centralisation des clubs. Il demande que l'organisation de tous ceux de Lyon et du département soit faite par la société centrale et que l'excédent des recettes sur les dépenses des caisses particulières soit porté à une caisse générale pour subvenir aux frais généraux de tous les clubs.

Le président fait connaître une communication du citoyen Gros (Ant.) apprenant à l'assemblée que les clefs des écoles seront remises chaque soir aux membres ci-dessous désignés, pour l'installation de la société dans les différents quartiers de la ville.

Charavay (Gabriel), rue des Marronniers, 5.

Rousset et Guillermain, rue de l'Hôpital, 19.

Blanc et Ducoudray, rue Grolée, 1.

Glenat et Thomas, rue Sainte-Hélène, 10.

Jaquet et Bret, rue Saint-Georges, 41.

Gros (Ant.) et Dallier, Place Saint-Laurent.

Néoand et Pache, rue de l'Arbre Sec, en face de la chapelle évangélique.

Cornaton et Chaboud, rue Vieille-Monnaie.

Coste et Jourde, cloître des Carmélites.

Un citoyen propose de s'affilier aux clubs des chefs-lieux de canton du département du Rhône, déjà existants; et d'entrer immédiatement en correspondance avec les citoyens connus des cantons où il n'en existe pas encore.

Cette proposition est adoptée, et plusieurs membres

sont chargés d'écrire aux citoyens de leur connaissance qui demeurent à Tarare, Givors et Bois-d'Oingt.

Un citoyen apprend à l'assemblée que le club de la rue Pouteau est définitivement constitué.

La séance est levée à 9 heures.

ADRESSE DES CHARTISTES ANGLAIS AU PEUPLE DE PARIS.

Tous les hommes sont frères.
Liberté. Égalité. Fraternité.

Héroïques citoyens! le bruit du canon de votre victoire a traversé le détroit, et réveillé les sympathies et les espérances de tous les amants de la liberté. Nous nous hâtons de vous offrir nos félicitations et de vous remercier du glorieux service que vous avez rendu à l'humanité.

Par votre courage et votre magnanimité, par votre héroïsme et votre dévouement au principe démocratique, vous avez conservé le droit d'insurrection, la dernière ressource des opprimés, le dernier argument contre l'oppression.

Vous avez renversé un pouvoir cruel, corrompu, tyrannique. Vous avez puni un roi perfide, traître aux principes qu'il avait juré d'adopter en 1830, lorsqu'il fut placé à la tête de la nation française. Vous avez donné au monde le spectacle d'un incomparable héroïsme, et un grand exemple à toutes les nations esclaves du globe.

Honneur à ces nobles soldats qui ont refusé de tourner leurs armes contre le peuple! Honneur aux bataillons de la garde nationale qui ont si glorieusement fraternisé avec les défenseurs de la liberté!...

Permettez-nous, citoyens, non pas de vous donner un avis, mais de vous exprimer nos espérances sur ce que vous aurez à faire pour assurer votre victoire et consolider des libertés qui vous ont coûté si cher. Nous espérons que le peuple français s'unira avec vous pour décréter l'irrévocable abolition de la monarchie et l'établissement de la République.

Que la République française sera basée sur la souveraineté de tout le peuple, garantie par une constitution qui contiendra tous les importants principes de la constitution de 1793, le suffrage universel dans le choix des députés et l'adoption d'une loi de suffrage direct de tout le peuple...

Que les rois et les gouvernements oppresseurs, oublieux des leçons du passé, osent se liguier contre la France et déclarer la guerre à vos libertés, sachez bien, citoyens, que les nations ne veulent plus suivre la bannière de leurs tyrans! Non: elles marcheront à vos côtés, car votre cause est la leur. Vous êtes la garde avancée de l'armée libérale, et nous pouvons vous assurer que le peuple anglais ne souffrirait pas une guerre fratricide contre ses frères de France.

Acceptez nos salutations fraternelles et notre ardent désir que la République française triomphe de tous ses ennemis, et devienne un modèle offert à l'imitation du monde. VIVE LA RÉPUBLIQUE!

CHRONIQUE LOCALE.

Un bateau chargé de grains, qui descendait la Saône, est venu, ce matin, heurter un bateau à laver, à la hauteur du pont du Palais-de-Justice. Il a immédiatement coulé bas. Les marinières qui le montaient ont pu se sauver.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ.

Le Gouvernement provisoire,

Vu le décret en date du 4 mars, spécifiant qu'il sera pourvu, dans le plus bref délai, aux intérêts du commerce et de l'industrie;

Attendu que, par suite des événements, un trouble considérable existe aujourd'hui dans les moyens du crédit privé, et que ce trouble affecte particulièrement, soit la fabrique, soit le commerce de détail;

Que dans de telles circonstances, il importe de donner l'exemple d'une de ces associations fécondes qui, en unissant les forces assurent à tous le bienfait du crédit et la garantie du travail;

Qu'un des devoirs essentiels de l'Etat est d'intervenir dans une juste mesure, quand les citoyens sentent eux-même le besoin de se réunir pour créer entre eux une sorte d'assurance mutuelle;

Qu'il importe de généraliser ce genre d'association et d'en presser l'application dans tous les centres de fabrication et de commerce;

Décète:

Article 1^{er}. Dans toutes les villes industrielles et commerciales il sera créé un comptoir national d'escompte, destiné à répandre le crédit et à l'étendre à toutes les branches de la production.

Art. 2. Ces comptoirs auront un capital dont le chiffre variera suivant le besoin des localités.

Art. 3. Ce capital sera formé dans les proportions suivantes:

- 1^o Un tiers en argent par les associés souscripteurs;
- 2^o Un tiers en obligations par les villes;
- 3^o Un tiers en bons du trésor par l'Etat.

Art. 4. Les propositions sur la création de ces comptoirs seront adressées au ministre des finances, qui, après avoir vérifié les versements faits par l'industrie privée, assurera la part de contribution des villes et du trésor.

Le ministre des finances et le maire de Paris sont chargés de l'exécution de cet arrêté.

Les membres du gouvernement provisoire:

DUPONT, de l'Eure; LAMARQUE, de l'Yonne; CRÉMIEUX; LEDRU ROLLIN, etc.

— Nous tenons de source certaine que demain, 15, les citoyens occupant les forts des Bernardines, de St-Laurent et les bastions doivent se retirer dans leur domicile à 11 h. du matin, vu qu'ils se trouvent à découvert et que ces positions sont en voie de démolition. Ils ne voulaient pas abandonner ces ouvrages menaçants avant que la main du peuple les ait fait disparaître: leur but est atteint.

— Nous avons reproduit hier l'arrêté du représentant Arago qui supprime les congrégations religieuses non autorisées et notamment la *Compagnie dite de Jésus*. Dans la nuit, à trois heures, une réunion des membres de ladite compagnie a tenu une réunion à Fourvières, chez le R. P. Valentin, à l'effet de rédiger une protestation contre cet arrêté. On a connu aussitôt ces manœuvres; on a appris en même temps qu'un certain nombre de révérends pères étaient cachés dans la ville, chez diverses personnes dévouées à leurs intrigues et que d'autres étaient partis, sous divers déguisements, par les bateaux à vapeur du Rhône, pour se répandre dans le Midi où ils pensent trouver plus d'écho.

Qu'ils se pénétrèrent bien d'une chose, c'est que l'autorité fera son devoir et que tous les bons citoyens sont disposés à faire le leur. Leur plus court est de passer à l'étranger, pour mettre fin à l'irritation que cause leur présence sur un sol libre. Les portes leur sont ouvertes, pourquoi différeraient-ils? Seraient-ils encore assez fous pour concevoir quelque espérance quand le peuple entier les repousse?

— Lundi, un incendie a éclaté à la Croix-Rousse, montée Rey, dans les greniers de la maison n° 13; les citoyens qui sont encore dans le fort Saint-Laurent arrivèrent des premiers pour porter secours, conduits par le citoyen Matthey. Ceux des Bernardines y vinrent aussi. Des détachements de troupes de lignes rivalisèrent de zèle. Mais, malgré tous les secours et l'activité des pompiers, la toiture fut la proie des flammes.

Le Gérant, G. CHARAVAY.